



# LA CYBERCULTURE EN ÉVOLUTION

Des plateformes plus sécuritaires  
pour femmes en politique

AOÛT 2019



## À PROPOS DU FPP

**Bonnes politiques. Meilleur Canada.** Le Forum des politiques publiques (FPP) rassemble différentes parties prenantes au processus d'élaboration des politiques.

Il leur offre une tribune pour examiner des questions et apporter de nouveaux points de vue et de nouvelles idées dans des débats cruciaux sur les politiques. Nous croyons que l'élaboration de bonnes politiques est essentielle à la création d'un Canada meilleur—un pays cohésif, prospère et sûr. Nous y contribuons en :

- Réalisant des recherches sur les questions cruciales;
- Favorisant des dialogues sincères sur des sujets de recherche;
- Célébrant le travail de leaders exceptionnels.

Notre approche—appelée « De l'inclusion à la conclusion »—mobilise des interlocuteurs, connus ou non, qui nous aident à tirer des conclusions afin de cerner les obstacles à la réussite et de trouver des pistes de solutions.

Le FPP est un organisme de bienfaisance indépendant et non partisan qui compte parmi ses membres différents organismes privés, publics et à but non lucratif.

© 2019, Forum des politiques publiques

1400—130, rue Albert

Ottawa, ON, Canada, K1P 5G4

613.238.7858

ISBN: 978-1-988886-74-9

[ppforum.ca](http://ppforum.ca)

[@ppforumca](https://www.instagram.com/ppforumca)

# REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES

Ce projet a été soutenu par Femmes et Égalité des genres Canada.



Women and Gender  
Equality Canada

Femmes et Égalité  
des genres Canada

# NOUS REMERCIONS ÉGALEMENT NOS PARTENAIRES



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

## AUTEURS

**Katherine Feenan**

Chargée de politiques, Forum des politiques publiques

**Kathleen Donovan**

Adjointe de recherche, Forum des politiques publiques

## REMERCIEMENTS

**Aspa Kotsopoulos**, PhD, Analyste principale des politiques chez Condition féminine Canada

# TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	4
Introduction.....	6
Politiques et cadres actuels.....	8
Union européenne.....	2
Allemagne.....	3
Australie.....	4
Bolivie.....	6
Thèmes clés tirés de l'analyse comparative entre les pays.....	6
La voie à suivre.....	8
Étapes à court terme : mécanismes internes et politiques plus strictes.....	8
Leadership des partis politiques.....	8
Soutenir les organisations qui renforcent la résilience et l'autonomisation des femmes pour qu'elles puissent se présenter aux élections.....	9
Mesures à moyen terme : des lois strictes pour régler et prévenir le cyberharcèlement des femmes.....	11
Mieux préparer et outiller la police.....	11
Occasions pour les entreprises de technologie.....	13
Améliorer les normes et la réglementation des médias.....	16
Mesures à long terme : changement social et culturel.....	17
Conclusion.....	20
Annexe.....	22

# RÉSUMÉ

**Les femmes engagées dans la vie politique tirent parti de l'utilisation des médias sociaux. Mais les caractéristiques de ces plateformes—particulièrement la facilité de communication, le volume élevé des interactions et l'anonymat—peuvent avoir des conséquences négatives, notamment le cyberharcèlement et la diffusion de mésinformation, de désinformation et de tropes de genre préjudiciables.**

Le 19 février 2019, le Forum des politiques publiques a accueilli une table ronde sur les stratégies pour aborder le phénomène inquiétant du cyberharcèlement des femmes présentes sur la scène politique. Les idées et les expériences soulignées lors de l'événement sont intégrées dans le présent rapport.

Bien qu'il n'existe pas de solution miracle, la discussion de février, conjointement avec les recherches ultérieures, a permis la création d'un cadre clair de mesures à court, moyen et long termes nécessaires pour faciliter un changement social et culturel durable.

Les mesures à **court terme** devraient inclure :

- Obliger les partis politiques de jouer un rôle de premier plan en mettant en œuvre une formation pour tous les membres des équipes de campagne, des codes de conduite et des politiques contre le harcèlement;
- Fournir des ressources et le support financier gouvernemental aux organisations dont l'objectif est d'accroître la participation des femmes à la vie politique, notamment celles qui proposent des formations en résilience numérique.

Les considérations à **moyen terme** devraient inclure la mise en œuvre de lois et de normes plus strictes pour lutter contre le cyberharcèlement des femmes et décourager ceux qui le pratiquent, à savoir :

- Une application de la loi plus rigoureuse grâce à une législation cybernétique uniforme, la formation et l'allocation des ressources, et des possibilités de tirer parti de l'expertise institutionnelle et de la développer;
- Des incitatifs et de l'assistance pour les entreprises de technologie leur permettant de mettre en œuvre des changements dans leurs plateformes et d'adopter des normes pour prévenir le harcèlement en ligne.

Internet est un phénomène relativement nouveau. Cependant, la misogynie et le harcèlement violent ne le sont pas. Bien que la société tente de s'adapter aux changements apportés par Internet—particulièrement sa capacité à faciliter et à amplifier les comportements nuisibles—les changements réels et durables ne seront visibles que si des transformations sociales et culturelles se produisent à long terme. Un changement à **long terme** exige :

- De convenir de ce qui constitue le harcèlement et la violence en ligne pour les combattre par l'application de la loi;
- D'améliorer la collecte de données pour mieux comprendre la nature et l'ampleur du problème;
- De mettre l'accent sur la sensibilisation à l'égalité des genres pour changer les comportements à l'égard des femmes présentes sur la scène politique.

Les femmes qui choisissent de se porter candidates à des fonctions politiques siègent de part et d'autre de l'échiquier politique, défendant souvent des questions divergentes et conflictuelles. Le cyberharcèlement des femmes engagées en politique, tout comme la démocratie elle-même, n'est pas une question de partisanerie, ni même de genre. C'est un problème qui concerne tout le monde et il revient à chacun et chacune de le résoudre.

# INTRODUCTION

Les médias sociaux et les plateformes technologiques ont eu d'énormes répercussions sur la vie politique. Les candidats et candidates, les partis politiques et les électeurs et électrices ont maintenant accès à un éventail d'outils qui permettent plus d'interaction et de débats. Il est plus facile pour les individus de partager leurs préoccupations et leurs opinions avec leurs représentants, et les élus ont accès à un vaste réseau de bénévoles et de militants qui sont politiquement actifs en ligne.

Ces plateformes servent de connecteurs et de diffuseurs, tout en amplifiant également les messages d'une plus grande diversité de candidat(e)s politiques. Par exemple, lors de la campagne pour les élections au Congrès aux États-Unis, une entreprise de production de médias a découvert l'histoire unique d'Alexandria Ocasio-Cortez sur Facebook et l'a contactée en lui envoyant un message direct sur Twitter pour savoir si cela l'intéresserait de réaliser une courte vidéo afin de promouvoir sa candidature. La vidéo est devenue virale<sup>1</sup>. Au Canada, lors de sa campagne pour les élections municipales de Calgary en 2010, Naheed Nenshi a beaucoup utilisé les médias sociaux qui, en fin de compte, l'ont propulsé vers la victoire, faisant de lui le premier maire musulman au Canada. Nancy Peckford, ancienne directrice générale d'[À voix égales](#), a déclaré avoir gagné l'élection municipale à North Grenville (Ontario), grâce à la capacité de Facebook de la mettre en contact avec sa collectivité et à l'aider à bâtir un réseau de bénévoles potentiels.



Panélistes Sandra Pepera, Kathy Macdonald et Seyi Akiwoko. 19 février 2019.  
FPP

<sup>1</sup> Remnick, D. 2018. [Alexandria Ocasio-Cortez's Historic Win and the Future of the Democratic Party](#). *The New Yorker*.

Alors que les femmes engagées en politique tirent profit de l'utilisation des médias sociaux, les caractéristiques de ces plateformes peuvent entraîner, et entraînent dans les faits, des conséquences négatives. La facilité de communication, le volume élevé des interactions et l'anonymat facilités par les plateformes technologiques peuvent occasionner la diffusion de mésinformation, de désinformation et de tropes de genre préjudiciables. Un récent rapport de l'Union interparlementaire a présenté les médias sociaux comme « la plateforme la plus importante où les violences psychologiques—en particulier les propos sexistes et misogynes, la diffusion d'images humiliantes, le harcèlement moral, les intimidations et menaces—sont perpétrées à l'encontre des femmes parlementaires<sup>2</sup>. »

Comme l'a souligné le [National Democratic Institute](#) dans son initiative baptisée [#NotTheCost](#), les plateformes en ligne donnent aux harceleurs la confiance, l'anonymat et l'accès aux réseaux où ils se transforment en trolls pour bombarder les candidates de messages négatifs. À titre d'exemple, Seyi Akiwowo, ancienne conseillère de l'arrondissement londonien de Newham, a été accablée par des trolls sur Internet après son discours à un événement jeunesse du Parlement européen en 2016. Cette expérience a influencé sa décision de quitter son poste d'élue pour se consacrer à la lutte contre la violence en ligne.

L'examen minutieux du public subi par les femmes engagées de part et d'autre de l'échiquier politique a incontestablement toujours été plus dur que les commentaires dirigés contre leurs homologues masculins. L'avènement d'Internet et le cyberharcèlement<sup>3</sup> qu'il est susceptible de faciliter ajoutent simplement un obstacle additionnel à la participation des femmes dans un espace traditionnellement dominé par les hommes. De plus, les femmes issues de groupes déjà marginalisés sont encore plus exposées au risque de violence—sur Internet ou ailleurs. Citant le meurtre de Berta Cáceres, militante communautaire et autochtone hondurienne, la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies, Dubravka Šimonović, a déclaré : « Si vous êtes jeune, pauvre et géographiquement isolée, vous courez un risque extrême de subir [la violence fondée sur le genre] en raison de votre engagement politique dans votre groupe et votre communauté<sup>4</sup>. » Plusieurs facteurs liés à l'identité—notamment la race, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le statut économique—ne font qu'accroître les obstacles à l'engagement politique.

**« Si vous êtes jeune, pauvre et géographiquement isolée, vous courez un risque extrême de subir [la violence fondée sur le genre] en raison de votre engagement politique dans votre**

---

<sup>2</sup> Fillion, B. 2016. [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#). Union interparlementaire.

<sup>3</sup> La terminologie relative à cette forme de harcèlement a fait et continue de faire l'objet de débats. Toutefois, pour les besoins du présent rapport, le terme générique de « cyberharcèlement » est utilisé pour désigner les comportements en ligne visant à intimider, à dominer ou à exclure les femmes engagées en politique.

<sup>4</sup> Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies : Bureau du Haut-Commissaire. 2016. [“Stop violence against women in politics” urges the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences](#).



## groupe et votre communauté<sup>5</sup>. »

– Dubravka Šimonović, Rapporteuse Spéciale des Nations Unies

Le 19 février 2019, le Forum des politiques publiques a accueilli une table ronde sur les stratégies pour aborder le phénomène inquiétant du cyberharcèlement<sup>6</sup> des femmes engagées en politique. Bien qu'aucune solution miracle n'ait été trouvée, la discussion a éclairé la création d'un cadre clair de mesures à court, moyen et long termes nécessaires pour faciliter un changement social et culturel durable. Sur la base des idées et des expériences soulignées pendant l'événement, et complétées par la recherche, nous avons élaboré le cadre suivant :



Les exigences en matière de changement à court terme sont des possibilités qui peuvent être mises en œuvre dès l'année prochaine et qui peuvent progresser. Les exigences relatives au changement à moyen terme supposent des mesures législatives. C'est pourquoi leur mise en œuvre peut prendre plus de temps—environ trois à cinq ans. Les exigences pour le long terme nécessitent une transformation sociétale plus vaste, qui ne se produit que progressivement, probablement après environ une décennie ou plus. Les possibilités de changement soulignées dans le présent rapport ne sont en aucun cas exhaustives, mais visent à proposer diverses approches pour apporter des solutions au cyberharcèlement des femmes engagées en politique.

## POLITIQUES ET CADRES ACTUELS

Le cyberharcèlement des politiciennes n'est pas l'apanage du Canada. C'est un phénomène courant dans le monde entier, qui a donné lieu à des solutions uniques et innovantes en matière de politiques. L'Union

---

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Courriels indésirables sexuellement explicites ou autres messages; avances offensantes dans les médias sociaux et sur d'autres plateformes; menace de violence physique ou sexuelle; discours haineux – c'est-à-dire l'usage d'un langage qui humilie, insulte, menace ou cible un individu en raison de son identité (genre) ou d'autres caractéristiques (comme l'orientation sexuelle ou une incapacité); tout autre comportement en ligne visant à blesser (p. ex. la cyberintimidation, la divulgation de renseignements personnels, la pornographie vengeresse).

<sup>7</sup> Ces trois domaines nécessitant des changements ont été cités dans un [tweet publié par Jessica Roland](#), associée principale, Politiques et défense des droits chez [Women Deliver](#). Ils ont été exprimés par Gabriela Cuevas Barron, députée mexicaine et présidente de l'Union interparlementaire, lors d'une table ronde tenue le 12 mars 2019 à la 63<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU.

européenne, l'Allemagne, l'Australie et la Bolivie offrent des exemples de stratégies efficaces pour combattre le cyberharcèlement des femmes.

En 2018, le gouvernement du Canada s'est engagé à devenir le chef de file de la lutte contre la violence fondée sur le sexe et sur le genre. Comprendre comment le Canada a toujours traité le cyberharcèlement et apprendre comment les autres pays font face à ce problème nous aident à proposer de meilleures solutions.

## Canada

- **Code criminel du Canada.** Le cyberharcèlement des femmes engagées en politique pourrait constituer des infractions en vertu du Code criminel du Canada. Il s'agit notamment de :
  - harcèlement criminel;
  - faux messages;
  - menaces et intimidation;
  - appels téléphoniques indécents ou harcelants;
  - méfaits concernant les données;
  - incitation au suicide;
  - utilisation non autorisée d'un ordinateur;
  - incitation à la haine;
  - fraude d'identité;
  - libelle diffamatoire<sup>8</sup>.
  - extorsion;

Malheureusement, la nature du cyberharcèlement, et de la cybercriminalité en général, rend l'application de ces lois extrêmement difficile. Le haut niveau de preuve associé aux affaires criminelles constitue un défi de taille pour l'utilisation du Code criminel en tant que régulateur du cyberharcèlement. De plus, de nombreuses femmes hésitent à signaler leurs expériences, craignant d'être à nouveau harcelées, traumatisées, et de perdre leur anonymat.

L'autre problème que pose le Code criminel en tant que régulateur du cyberharcèlement est que ces crimes ont tendance à traverser les frontières géographiques. Les plateformes en ligne peuvent être hébergées, exploitées et utilisées dans différents pays à partir desquels le cyberharcèlement s'est produit. Le fait de devoir intervenir dans plusieurs pays rend les poursuites extrêmement difficiles—voire impossibles, dans le meilleur des cas—en raison de plusieurs problèmes, notamment les différences entre les lois, l'absence d'accords d'extradition et les relations internationales complexes.

- **Décisions judiciaires sur le discours haineux.** Les débats sur la réglementation des médias sociaux, en particulier sur le cyberharcèlement et le discours haineux, portent souvent sur la liberté d'expression et sur la pertinence des restrictions. La jurisprudence canadienne indique clairement

---

<sup>8</sup> Sécurité publique Canada. [Quelles sont les conséquences juridiques potentielles relatives à la cyberintimidation?](#)

que la liberté d'expression n'est pas absolue et qu'elle peut donc être limitée pour faciliter la protection des autres libertés et droits fondamentaux. Dans deux décisions historiques rendues en 1990<sup>9</sup>, la Cour suprême du Canada a conclu que le contenu motivé par la haine constitue « une menace grave pour la société<sup>10</sup>. »

En 2013, la Cour suprême du Canada a réaffirmé cette position en statuant que la restriction du discours haineux s'inscrit dans l'objectif plus vaste de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Ces décisions judiciaires indiquent que le fait de citer la liberté d'expression pour justifier le cyberharcèlement n'est pas un argument convaincant au Canada. Malheureusement, il subsiste encore une grande ambiguïté sur la meilleure façon d'appliquer des restrictions raisonnables à la liberté d'expression lorsque des violations sont commises en ligne.

**« La propagande haineuse représente une menace grave pour la société [...] minant ainsi la tolérance et l'ouverture d'esprit qui doivent fleurir dans une société multiculturelle vouée à la réalisation de l'égalité<sup>11</sup>. »** – Cour suprême du Canada (1990)

- **Déclaration d'engagement de Charlevoix pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et sur le genre, ainsi qu'aux abus et au harcèlement dans l'univers du numérique.** Le gouvernement du Canada s'est engagé récemment à devenir un chef de file mondial de la cybersécurité, promesse qu'il a réaffirmée lors du sommet du G7 en 2018 à Charlevoix sous la forme d'un engagement à mettre fin à la violence fondée sur le sexe et sur le genre, ainsi qu'à la violence et au harcèlement dans l'univers du numérique. L'Union interparlementaire a salué les efforts du Canada visant à régler ce problème par la mise en place d'un code parlementaire de conduite et d'une procédure de règlement des plaintes<sup>12</sup>.

Compte tenu de l'engagement public du gouvernement à s'attaquer à la violence fondée sur le genre (VFG), ainsi que de l'accent qu'il met actuellement sur le harcèlement, la diversité et l'inclusion au travail (p. ex. l'analyse comparative entre les genres, ACS+), le moment est bien choisi pour faire progresser le dialogue sur les répercussions du cyberharcèlement sur les femmes dans la vie publique. Il ne peut y avoir de bonne gouvernance et de démocratie saine sans la prise en compte du point de vue des femmes dans le discours politique.

---

<sup>9</sup> [Commission canadienne des droits de la personne c. Taylor. \(1990\) 3 RCS 892; R. c. Keegstra. \(1990\) 3 RCS 697.](#)

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Filion, B. 2016. [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), p. 10. Union interparlementaire.

## Union européenne

- **Convention d'Istanbul.** La Convention du Conseil de l'Europe visant à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence familiale définit la violence à l'égard des femmes comme « tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée<sup>13</sup>. » Cette définition de la violence faite aux femmes permet l'élaboration de plusieurs dispositions pénales de fond sur le comportement dans le cyberspace. Par exemple, les parties à la Convention sont tenues de prendre les mesures législatives nécessaires pour protéger les femmes contre la violence psychologique, la traque furtive et le harcèlement sexuel, qui peuvent tous se produire en ligne.

Une fois ratifiée par les gouvernements des États, la Convention d'Istanbul deviendra juridiquement contraignante et les gouvernements successifs seront tenus d'en appliquer les dispositions. Pour faciliter sa mise en œuvre, le Conseil de l'Europe a créé le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, le [GREVIO](#), un organe indépendant chargé de veiller à la mise en œuvre et l'application de la Convention. Il a déjà procédé à des évaluations de référence de l'Albanie, de l'Autriche, du Danemark, de Monaco, du Monténégro, du Portugal, de la Suède et de la Turquie, dans le but de fournir une rétroaction constructive sur les processus de mise en œuvre. Le GREVIO a souligné que le cyberharcèlement des femmes doit « être considéré comme un continuum de violence hors ligne, comme un moyen de maintenir les femmes dans une position inférieure dans la sphère numérique et dans la vie réelle<sup>14</sup>. »

À ce jour, la Convention d'Istanbul a été ratifiée par 34 États membres et signée par 11 autres<sup>15</sup>. Cinq ans après son entrée en vigueur, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est globalement satisfaite de ses répercussions<sup>16</sup>. Dans un mémorandum sur l'efficacité de la convention, la rapporteuse Zita Gurmai a déclaré : « La principale réalisation de la Convention d'Istanbul est d'avoir brisé le silence entourant la violence envers les femmes et la violence domestique. La Convention dit haut et fort que la violence à l'égard des femmes et des filles n'est pas une fatalité qu'il leur faut accepter en tant que femmes<sup>17</sup>. » En outre, la présidente du GREVIO, Feride Acar, a confirmé que la Convention a permis l'introduction de nouvelles infractions pénales, la modification de dispositions

---

<sup>13</sup> Conseil de l'Europe. [Convention d'Istanbul, CETS 210](#).

<sup>14</sup> Conseil de l'Europe, Comité de la Convention sur la cybercriminalité 2018. [Mapping study on cyberviolence](#).

<sup>15</sup> Assemblée parlementaire 2019. [La Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes : réalisations et défis](#). Conseil de l'Europe.

<sup>16</sup> Assemblée parlementaire 2019. [La Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes : réalisations et défis](#). Conseil de l'Europe.

<sup>17</sup> *Ibid.*

législatives et l'amélioration des services de soutien aux femmes et aux filles<sup>18</sup>. Des exemples précis de mesures prises par les États parties ont été publiés dans le mémorandum de Gurmai, [la Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes : réalisations et défis](#).

## Le cyberharcèlement des femmes doit « être considéré comme un continuum de violence hors ligne [et] comme un moyen de maintenir les femmes dans une position inférieure dans la sphère numérique et dans la vie réelle<sup>19</sup>. »

- **Convention de Budapest.** Cette convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité contient plusieurs dispositions de fond relatives à la cyberviolence. Elle criminalise les actes qui entraînent directement la violence et qui peuvent la faciliter. Elle est considérée comme un complément à la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Tout comme la Convention d'Istanbul, la Convention de Budapest est contraignante, mais elle a toujours servi de ligne directrice aux États pour élaborer une législation nationale complète contre la cybercriminalité, et de cadre pour la coopération internationale entre États parties. Le principal problème, tant pour la Convention d'Istanbul que pour la Convention de Budapest, est celui de l'exécution.

### Allemagne

- **La loi *Netzwerkdurchsetzungsgesetz (NetzDG)*.** En juin 2017, le gouvernement allemand a adopté une loi obligeant les entreprises de médias sociaux à retirer les contenus nuisibles et illégaux de leurs plateformes dans les 24 heures ou dans la semaine pour les « cas complexes ». Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant atteindre 50 millions d'euros. Les entreprises qui reçoivent plus de 100 plaintes par année sont tenues de publier des rapports présentant les mesures qu'elles ont prises pour régler le problème.

La loi NetzDG a été sévèrement critiquée pour avoir porté atteinte à la liberté d'expression. Sous l'énorme pression du temps, et par excès de prudence, de nombreuses entreprises choisissent de supprimer l'expression d'opinions légitimes plutôt que de risquer de se voir imposer de lourdes amendes gouvernementales. L'article 19 de l'Organisation britannique de défense des droits de la personne fait une mise en garde : « La probabilité que les réseaux sociaux soient trop rigoureux dans la suppression ou le blocage de contenu est aggravée par l'incertitude juridique qui règne dans la loi [...] elle est susceptible de créer un environnement dans lequel le contenu licite est

---

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Conseil de l'Europe, Comité de la Convention sur la cybercriminalité 2018. [Mapping study on cyberviolence](#).

systématiquement bloqué ou supprimé par mesure de précaution<sup>20</sup>. » De plus, les organismes internationaux de défense des droits de la personne ont également exprimé leur inquiétude quant au fait que cette loi pourrait servir de modèle à des régimes autoritaires pour réprimer le discours en ligne<sup>21</sup>.

La loi a certainement attiré l'attention des entreprises de technologie, et les trois principales plateformes numériques (Google, Facebook et Twitter) suppriment plus rapidement le contenu préjudiciable. De plus, Facebook à lui seul a embauché 1200 modérateurs de contenu supplémentaires pour analyser les contenus préjudiciables signalés par les utilisateurs allemands<sup>22</sup>.

## Australie

- **Plan national pour réduire la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants 2010-2022.** Ce plan national a été publié en 2011 et vise à « établir un lien entre les importants travaux accomplis par tous les gouvernements, les organisations communautaires et les individus en Australie pour réduire la [violence à l'égard des femmes]<sup>23</sup>. » Le plan sera mis en œuvre sur une période de 12 ans, mais il est divisé en une série de plans d'action triennaux comprenant des priorités clairement définies. Les gouvernements australiens ont convenu d'accorder la priorité à ces « fondements du changement »<sup>24</sup>, notamment l'amélioration de la représentation des femmes dans la main-d'œuvre, l'intégration de systèmes pour partager l'information pertinente, l'amélioration de la collecte de données et l'établissement de normes de collecte uniformes ainsi que le suivi des résultats concernant la mise en œuvre.

Ce plan étant encore en cours de mise en œuvre, son succès à long terme est difficile à évaluer. Néanmoins, le plan a fourni des exemples clairs de changements positifs. Par exemple, en Australie, le premier plan d'action a abouti à la création de la [National Research Organisation for Women's Safety](#) et a donné lieu à des accords entre les gouvernements pour établir un cadre national de collecte et de communication des données afin de mieux comprendre la prévalence et les formes de violence faite aux femmes. Dans le cadre de ce plan, l'Australian Bureau of Statistics devra mener une enquête nationale sur la sécurité personnelle tous les quatre ans<sup>25</sup>.

- **Bureau du commissaire à la cybersécurité.** Le gouvernement australien a créé le Bureau du commissaire à la cybersécurité pour recevoir les plaintes de cyberharcèlement, superviser

---

<sup>20</sup> Article 19. 2017. [Germany: The Act to Improve Enforcement of the Law in Social Networks](#).

<sup>21</sup> Tworek, H. and Leerssen, P. 2019. [An Analysis of Germany's NetzDG Law](#). Transatlantic Working Group.

<sup>22</sup> Bennhold, K. 2018. [Germany acts to tame Facebook, learning from its own history of hate](#). *The Independent*.

<sup>23</sup> Gouvernement d'Australie. 2011. [National Plan to Reduce Violence Against Women and their Children](#).

<sup>24</sup> Council of Australian Governments. [National Plan to Reduce Violence against Women and their Children: First Action Plan 2010-2013](#).

<sup>25</sup> Council of Australian Governments. 2014. [Progress Review of the First Action Plan to Reduce Violence against Women and their Children 2010-2022](#).

l'élimination des contenus illicites et lutter contre la violence liée à l'image. La Commission de la cybersécurité est également chargée de sensibiliser le public australien à la sécurité en ligne et à la citoyenneté numérique responsable.

Le commissaire australien à la cybersécurité a également collaboré avec des plateformes technologiques à des initiatives visant à lutter contre les comportements en ligne qui pourraient être qualifiés de violence fondée sur le genre. Par exemple, la Commission s'est associée à Facebook et à des organismes de défense des droits des victimes dans le cadre d'une initiative pour empêcher le partage d'images intimes non consentues (p. ex. « pornographie vengeresse »). Dans le cadre de ce programme pilote, les individus peuvent, de façon proactive et sécuritaire, soumettre des images à Facebook pour créer une empreinte digitale numérique afin d'empêcher que les images soient partagées de nouveau. Le succès et la poursuite de la mise en œuvre de ce programme sont encore à l'étude.

Les travaux de la Commission de la cybersécurité ont entraîné des résultats prometteurs en ce qui concerne la sécurité des femmes en ligne. En 2016, la Commission a lancé une initiative baptisée [eSafetyWomen](#) visant à donner aux femmes les moyens de gérer les risques et la violence liés à la technologie. Ses stratégies pour atteindre cet objectif consistent notamment à lancer des campagnes de sensibilisation sur les médias sociaux, à offrir une formation aux travailleurs de première ligne et à fournir des ressources et des vidéos pratiques aux femmes actives dans les espaces en ligne.<sup>26</sup> En 2017-2018, le site Web a reçu plus de 50 000 visites uniques.<sup>27</sup>

De plus, en 2018, la Commission a lancé un autre programme pilote, appelé [Women Influencing Tech Spaces](#) « pour protéger et promouvoir la voix des femmes en ligne. » S'inspirant des expériences de femmes victimes de cyberharcèlement, ce programme vise à éduquer le public australien et à recadrer la question du cyberharcèlement « non pas comme un problème de femmes—mais plutôt comme un problème de société qui touche de façon disproportionnée les femmes.<sup>28</sup> » Le site Web de ce programme comprend des ressources sur la façon de lutter contre le cyberharcèlement, des conseils de sécurité en ligne ainsi qu'une formation et des techniques de résilience.<sup>29</sup>

## Le cyberharcèlement ne doit pas être considéré « comme un problème de femmes—mais plutôt comme un problème de

---

<sup>26</sup> Gouvernement d'Australie. 2018. [Annual Reports: Australian Communications and Media Authority and Office of the eSafety Commissioner](#).

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Ibid.*

## société qui touche de façon disproportionnée les femmes<sup>30</sup>. »

### Bolivie

- **Loi contre le harcèlement et la violence politique à l'égard des femmes.** Après l'assassinat de Juana Quispe, conseillère municipale d'Ancoraimes, en 2012, l'Assemblée législative bolivienne a adopté une loi interdisant le harcèlement et la violence contre les femmes participant à la vie politique<sup>31</sup>. La loi prévoit une peine d'emprisonnement de deux à cinq ans pour quiconque « exerce des pressions, persécute, harcèle ou menace une femme élue ou des personnes exerçant des fonctions publiques<sup>32</sup>. » En outre, toute personne reconnue coupable « d'agression physique, psychologique ou sexuelle »<sup>33</sup> est passible d'une peine d'emprisonnement allant de trois à huit ans.

La représentante d'ONU Femmes en Bolivie, Carolina Taborga, a qualifié cette loi de « modèle pour les autres nations »; cependant, des problèmes culturels et systémiques ont miné son efficacité. Malgré des taux élevés de représentation féminine dans les postes politiques, la violence à l'égard des femmes reste un problème, et les attaques contre les femmes politiques ne cessent d'augmenter. En 2015, plus de 80 % des conseillères municipales ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence ou d'intimidation politique au cours de leur mandat, le plus souvent de la part de leurs rivaux politiques ou de leurs pairs<sup>34</sup>. Les femmes qui dénoncent ces pratiques subissent souvent des représailles sous la forme de fausses accusations de mauvaise conduite, de rétention de salaire et de violence physique. D'autres ont signalé une baisse du nombre de plaintes en raison des difficultés à naviguer dans un système juridique dominé par les hommes et qui fait peu de cas de ces plaintes<sup>35</sup>.

Bien que la tentative de la Bolivie d'adopter des lois pour protéger les femmes élues présente des défauts, elle sert de modèle, en particulier en Amérique latine, où les taux de violence fondée sur le genre sont élevés.

### Thèmes clés tirés de l'analyse comparative entre les pays

Les thèmes dominants tirés de cette analyse comparative entre les pays ont trait aux mécanismes d'application de la loi, à la collaboration avec les entreprises de technologie et aux initiatives d'éducation.

---

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> ONU Femmes. 2012. [La Bolivie approuve une loi historique contre le harcèlement des dirigeantes politiques.](#)

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Farthing, L. 2016. [Despite Legal Protections, Violence Against Women is Spiking in Bolivia.](#) World Politics Review.

<sup>35</sup> Flores, P. 2018. [As women's roles expand in Bolivian politics, so do attacks.](#) AP.



1. **Mécanismes d'application de la loi.** Quand il s'agit de s'attaquer aux comportements nuisibles ou illégaux dans les environnements en ligne, l'application de la loi demeure l'un des plus grands défis à relever. Les conventions internationales (p. ex. les conventions d'Istanbul et de Budapest) donnent des orientations et des cadres utiles pour modifier la législation nationale, mais elles ne prévoient pas de mécanismes coercitifs d'exécution. De même, les changements apportés à la législation nationale sont inefficaces s'ils ne s'accompagnent pas d'un changement de culture sociétale, en particulier au sein des services de répression et des structures juridiques.
2. **Collaboration avec des entreprises de technologie.** Les stratégies ayant produit les résultats les plus positifs incluaient presque toujours des initiatives de collaboration et de renforcement de la confiance entre les gouvernements et les entreprises de technologie. Lorsqu'une législation trop coercitive est élaborée (comme en Allemagne), les entreprises de technologie peuvent devenir trop zélées dans leur interprétation et dans la suppression des discours potentiellement problématiques, ce qui a des conséquences négatives sur la liberté d'expression. Les initiatives de collaboration semblent donner de meilleurs résultats.
3. **Initiatives d'éducation sur l'égalité des genres.** Comme on l'a vu en Bolivie, les lois et la législation sont inefficaces si elles ne s'accompagnent pas d'un changement culturel. Pour trouver des solutions durables au harcèlement des femmes en politique, il faut des stratégies remettant en question les normes, les comportements et les stéréotypes qui perpétuent les discours nuisibles sur les personnes qui méritent de participer à la vie publique. Les initiatives d'éducation mettant en vedette les avantages de l'égalité des genres peuvent jouer un rôle considérable dans l'évolution des discours culturels sur les personnes qui ont leur place en politique.

Les principaux enseignements tirés de cette analyse comparative entre les pays éclairent les possibilités d'action à court, moyen et long termes dont il est question dans la section suivante.

# LA VOIE À SUIVRE

## ÉTAPES À COURT TERME : MÉCANISMES INTERNES ET POLITIQUES PLUS STRICTES

### Leadership des partis politiques

Pour certaines femmes, la résilience face au cyberharcèlement peut s'avérer facile. Toutes n'ont pas cette chance. De nombreuses femmes élues, quel que soit leur cheminement de carrière, déclarent qu'elles n'étaient pas préparées à l'examen minutieux et au harcèlement qu'elles ont subis. De plus, le personnel politique est également touché par le cyberharcèlement puisqu'il joue souvent un rôle d'intermédiaire entre les élues et leurs harceleurs en ligne. Dans d'autres cas, le personnel devient un troll lui-même<sup>36</sup>. Par conséquent, les partis politiques devraient s'assurer que les candidates, les représentantes élues, le personnel et les assistants sont préparés au harcèlement, en ligne et ailleurs.

- **Mécanismes de protection et structure des partis.** Le mouvement #MoiAussi a sensibilisé les partis politiques à la nécessité de fixer des codes de conduite à toutes les personnes engagées en politique. À court terme, les partis politiques doivent élaborer des mécanismes et des politiques internes pour renforcer leur capacité à préparer, à éduquer et à soutenir les bénévoles, le personnel, les candidats et les représentantes élues qui subissent les effets du harcèlement en ligne. Les partis politiques devraient également disposer de mécanismes transparents pour décourager la mauvaise conduite en ligne et y voir le cas échéant. Cela devrait inclure des mesures de sécurité de base (p. ex. caméras de sécurité et boutons de panique dans les bureaux de campagne) si le harcèlement en ligne devient violent.
- **Formation obligatoire sur la résilience numérique.** Au cours de la période précédant une élection, les partis politiques devraient offrir une formation sur la résilience numérique et l'interaction en ligne à leurs candidates et personnel de campagne, pour s'assurer que les travailleurs comprennent comment gérer le harcèlement en ligne et y réagir. Une formation devrait également être offerte au personnel politique, qui sert souvent de tampon entre les représentantes élues et leurs harceleurs. Enfin, une formation pour témoins devrait être mise en place pour ceux qui travaillent auprès des candidats et du personnel politiques afin de les préparer à faire face au harcèlement en ligne.
- **Codes de conduite normalisés.** Les partis politiques devraient envisager de faire en sorte que tous les participants à la campagne—au terme des exercices de formation—signent un code de conduite général qui inclut des dispositions sur le harcèlement en ligne. Ils devraient songer à afficher ostensiblement les codes de conduite, et les personnes qui ne respectent pas les normes énoncées devraient voir leur adhésion révoquée.

---

<sup>36</sup> Baines, R. et Whitson, R. 2018. [Senior Liberal staffer Martine Haley resigns after election trolling](#). ABC News.

Des codes de conduite pour les assemblées politiques sont également en cours d'élaboration dans de nombreux pays. L'Union interparlementaire a souligné l'importance des codes de conduite<sup>37</sup> et, selon deux représentantes de l'UIP interrogées dans le cadre de ce projet<sup>38</sup>, l'organisation a suivi la mise en œuvre de ces documents dans les États membres.

- **Adopter des politiques de lutte contre le harcèlement.** En 2017, Beisan Zubi, ancien membre du personnel politique du Parlement canadien, a publié un article expliquant pourquoi les femmes engagées en politique gardent souvent le silence sur les allégations de harcèlement. « Parce que tout le monde le [savait déjà] » et « parce que [l'auteur] travaillait pour mon parti » sont quelques-unes des raisons évoquées<sup>39</sup>. Dans le sillage du mouvement #MoiAussi, des histoires comme celle-ci montrent clairement que les partis politiques ne parviennent pas à créer des environnements favorables pour les femmes qui veulent s'engager dans la vie politique.

Les partis politiques devraient s'efforcer d'améliorer et d'appliquer activement les politiques de lutte contre le harcèlement afin de protéger les candidates, les représentantes élues et le personnel contre le harcèlement, en ligne et ailleurs. L'élaboration de politiques et de lignes directrices permettra de s'assurer que toutes les personnes concernées avant, pendant et après les campagnes sont conscientes des répercussions de leur présence en ligne et comprennent les principes d'une conduite appropriée. Les personnes qui enfreignent les politiques de lutte contre le harcèlement devraient être exclues de leur caucus politique et dénoncées à la police lorsque leur comportement atteint et dépasse le seuil de la conduite criminelle.

## **Soutenir les organisations qui renforcent la résilience et l'autonomisation des femmes pour qu'elles puissent se présenter aux élections**

Si, pour certains, le développement de la résilience face au cyberharcèlement peut se faire facilement, d'autres ont besoin de conseils pour s'autonomiser, s'outiller et se mobiliser. De plus, la convergence de facteurs identitaires, qui a des répercussions importantes sur la gravité et l'ampleur du harcèlement subi par les individus, peut aussi avoir une incidence sur la résilience. Les organisations actives dans ce domaine jouent un rôle important dans l'autonomisation des femmes de diverses origines pour surmonter les obstacles à la vie politique créés par le cyberharcèlement.

- **Programmes de formation et de mentorat.** Les ONG ont mis au point des outils pour aider et encourager les femmes et les individus marginalisés à se protéger tout en exprimant leurs opinions en ligne et hors ligne et renforcer leur confiance. Les gouvernements devraient s'efforcer

---

<sup>37</sup> Fillion, B. 2016. [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), p. 9. Union interparlementaire.

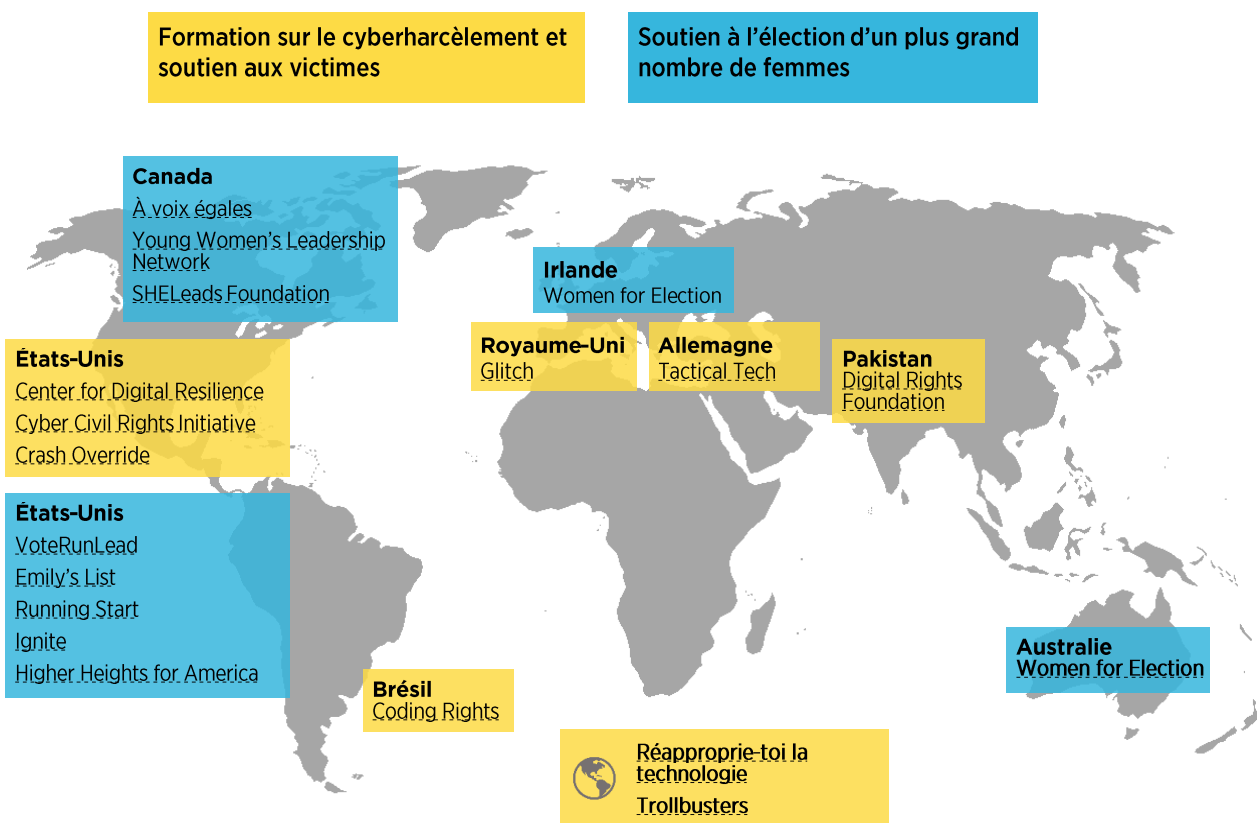
<sup>38</sup> Entretien avec l'honorable Paddy Torsney, observatrice permanente auprès des Nations Unies, directrice du bureau de New York de l'Union interparlementaire, et Brigitte Fillion, agente de programme (égalité des genres) le 24 juin 2019.

<sup>39</sup> Beisan Z. 2017. [Here's why I never reported sexual harassment while working in Parliament](#). Vice News.

d'améliorer la coordination avec les ONG, les organismes sans but lucratif et le secteur privé en matière de prévention du cyberharcèlement.

- **Ressources et financement.** Au Canada, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (FEWO) a publié en avril 2019 un rapport intitulé « Élisez-la : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne », qui recommande un soutien accru aux organisations œuvrant pour « l'engagement politique de divers groupes de femmes » ainsi qu'à celles proposant « une formation pertinente [...] aux femmes aspirant à des fonctions électives<sup>40</sup>. » Afin de poursuivre leur important travail dans ce domaine, les organismes ont besoin de fonds suffisants.

Voici des exemples à l'échelle internationale d'organisations qui offrent des formations sur le cyberharcèlement ou qui soutiennent les femmes aspirant à participer à la vie publique :



<sup>40</sup> Comité permanent de la condition féminine (FEWO) de la Chambre des communes. 2019. [Élisez-la : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne](#), p. 6.

Ce rapport a été publié dans un premier temps pour accroître la représentation des femmes dans tous les ordres de gouvernement au Canada. Les femmes ne représentent actuellement que 35 % de l'ensemble des législateurs. Le rapport présente 14 recommandations clés pour atteindre cet objectif.

En outre, plusieurs organisations internationales et ONG, financées par les gouvernements et des dons privés, travaillent à l'échelle internationale pour renforcer et encourager la diversité en politique :

- [Association pour le progrès des communications](#)
- [The National Democratic Institute](#)
- [International Republican Institute](#)
- [Atalanta](#)
- [Union interparlementaire](#)
- [Hollaback!](#)

## MESURES À MOYEN TERME : DES LOIS STRICTES POUR RÉGLER ET PRÉVENIR LE CYBERHARCÈLEMENT DES FEMMES

### Mieux préparer et outiller la police

Les études actuelles indiquent que la plupart des services de police n'ont pas été suffisamment renseignés au sujet du cyberharcèlement ni formés pour répondre aux formes de violence qui surviennent en ligne.<sup>41</sup> Même dans les pays où il existe des lois réglementant l'expression en ligne, les mesures prises pour lutter contre le cyberharcèlement sont incohérentes et les condamnations pénales sont rares. Par exemple, en Allemagne, seulement deux pour cent des affaires de cyberharcèlement signalées à la police ont abouti à des condamnations.<sup>42</sup> Ce problème est aggravé par le faible taux de signalement des femmes qui craignent que les actes de violence fondée sur le genre dont elles sont victimes ne soient pas pris au sérieux ou qu'ils soient traités avec légèreté.

De plus, le caractère transfrontalier des plateformes en ligne—notamment la probabilité qu'elles soient hébergées, exploitées et accessibles dans différents pays—constitue un défi important pour la réglementation et la police. Néanmoins, bien que l'incohérence de la cyberlégislation constitue un défi à relever pour la police, il est possible d'améliorer la capacité de réaction aux incidents et de soutenir les victimes.

- **Améliorer la formation et la sensibilisation de la police.** Les policiers doivent recevoir une formation pour mieux comprendre la cybercriminalité. Bien que ce besoin soit reconnu, les pays n'ont pas encore entièrement pris conscience de toutes les mesures nécessaires pour mettre la police aux trousses des auteurs de harcèlement et de violence en ligne. En 2016, l'ancienne procureure générale des États-Unis, Kamala Harris, a annoncé une initiative visant à consacrer plus

---

<sup>41</sup> Eckert, S. 2017. [Fighting online abuse shouldn't be up to the victims](#). The Conversation.

<sup>42</sup> *Ibid.*

de temps et de ressources aux programmes de formation destinés aux policiers<sup>43</sup>. Il est essentiel de mettre en place des équipes de police spécialisées et bien formées qui comprennent les médias sociaux.

En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un [Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe](#) à l'Université Western. L'un des piliers de cette initiative est la « réactivation du système juridique et judiciaire aux besoins »<sup>44</sup>. L'allocation de fonds destinés aussi bien aux services de police qu'au renforcement des connaissances est essentielle pour s'attaquer au vaste problème du harcèlement et de la violence en ligne.

En 2016, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a procédé à un examen exhaustif de son traitement des cas d'agression sexuelle, et a créé une équipe pour étudier les rapports divisionnaires, consulter des parties prenantes et des experts et élaborer un plan permettant à la GRC d'améliorer ses enquêtes sur ces cas<sup>45</sup>. Cet examen a donné lieu à l'élaboration d'un guide de meilleures pratiques en matière d'enquête sur les agressions sexuelles et d'un programme de formation visant à mieux préparer les policiers. Une approche similaire devrait être envisagée pour améliorer les réponses au cyberharcèlement.

- **Établir, développer et mettre à profit l'expertise institutionnelle.** La branche britannique d'[Atalanta](#), une organisation vouée à la promotion de la participation politique des femmes à l'échelle mondiale, a souligné les efforts déployés actuellement par la police métropolitaine de Londres pour mettre en place une équipe de liaison et d'enquête parlementaire, afin de réagir rapidement aux menaces contre les députés<sup>46</sup>. Cette initiative a été lancée à la suite de l'assassinat de la députée britannique Jo Cox. Le fait de donner les moyens à la police de réagir à toutes les menaces dirigées contre les politiciens et politiciennes et aux candidats et d'en assurer le suivi permet de protéger davantage les élus.
- **Faciliter les possibilités de coopération internationale.** Le caractère transfrontalier d'Internet, associé à l'incohérence de la cyberléislation qu'il peut produire, pose des défis importants à la police. Les exemples de coopération internationale réussie entre la police, relativement au cyberharcèlement et à la violence, sont actuellement limités. Les témoignages relatifs à la réussite ont tendance à tourner autour des cybercrimes liés à la traite des êtres humains, à l'espionnage ou au piratage informatique, à la pédopornographie et à la fraude. Par exemple, en 2013, Europol a mis en place le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité afin de renforcer les mesures policières

---

<sup>43</sup> Département de la Justice de l'État de Californie. 2016. [Attorney General Kamala D. Harris Announces California Cyber Crime Center Initiative in Fresno](#).

<sup>44</sup> Gouvernement du Canada. 2018. [Inauguration du Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe et financement de recherches essentielles, annonce le gouvernement du Canada](#).

<sup>45</sup> Gendarmerie royale du Canada 2016. [La voie à suivre : Plan d'action de la GRC sur l'examen des plaintes d'agression sexuelle et le soutien aux victimes](#).

<sup>46</sup> Atalanta. 2018. [\(Anti\)Social Media: The benefits and pitfalls of digital for female politicians](#), p. 49.

prises contre ce phénomène et d'améliorer la coopération. Cette initiative a donné lieu à des milliers d'enquêtes et à des centaines d'arrestations.<sup>47</sup> Un modèle similaire pourrait être envisagé pour les cas de cyberharcèlement. Toutefois, les interprétations internationales contradictoires de la liberté d'expression peuvent constituer un obstacle.

## Occasions pour les entreprises de technologie

Les entreprises de technologie sont conscientes de la violence, du harcèlement et de l'intimidation qui se produisent sur leurs plateformes. Malheureusement, les interventions en cas d'incidents sont sporadiques, manquent de transparence et sont méconnues du public. Étant donné l'extrême efficacité des plateformes en ligne en ce qui a trait au marketing et à la publicité, ces entreprises devraient :

- **Promouvoir les changements mis en œuvre pour rendre les plateformes plus sûres.** Bien que les entreprises s'efforcent d'apporter des changements positifs aux produits et aux politiques, ces efforts ne sont souvent pas communiqués clairement aux utilisateurs de la plateforme. Un représentant de Facebook interviewé dans le cadre du présent rapport a expliqué que la plateforme communique ses politiques et initiatives de lutte contre le harcèlement principalement de deux manières. La première communication est effectuée par l'entremise du centre de sécurité en ligne, où les utilisateurs peuvent lire les normes communautaires de Facebook et se renseigner sur les outils et les ressources accessibles pour favoriser un cyberenvironnement sûr. La seconde communication est effectuée au moyen de partenariats avec des organismes comme À voix égales et le YWCA (au Canada), qui disposent d'un espace publicitaire pour promouvoir leurs initiatives. Dans l'espace politique, À voix égales et Facebook ont coordonné leurs efforts pour célébrer les femmes en politique et les informer. Par exemple, [#HerVoice: Facebook Safety Tips for Women Leaders](#) a été publié au début de cette année. Les entreprises de technologie devraient envisager d'améliorer et d'élargir leur portée et leurs communications afin de s'assurer que leurs efforts de lutte contre le cyberharcèlement sont communiqués sans aucune ambiguïté aux utilisateurs en ligne.
- **Supprimer les utilisateurs nuisibles de la plateforme.** Bien que les personnes ayant des opinions et des idéologies ignobles aient toujours existé, les entreprises de technologie leur ont fourni une occasion sans précédent de diffuser leurs messages. La « suppression de la plateforme » par les entreprises de médias sociaux consiste à supprimer de leur plateforme les utilisateurs qui enfreignent régulièrement leur code de conduite, généralement en diffusant des messages de haine ou de désinformation. Par exemple, au cours de la dernière année, les comptes du tristement célèbre théoricien du complot, Alex Jones, ont été supprimés par la plupart des principales

---

<sup>47</sup> Europol. [Centre européen de lutte contre la cybercriminalité : À propos de nous.](#)

plateformes en ligne, dont Facebook, Twitter et YouTube<sup>48</sup>. Les entreprises de médias sociaux devraient continuer d'utiliser cette stratégie pour éviter de fournir aux utilisateurs problématiques des plateformes internationales pour diffuser des messages de haine et de désinformation.

- **Comprendre les avantages et les inconvénients de l'anonymat.** De nombreuses personnes ont considéré la suppression de l'anonymat dans les médias sociaux comme une stratégie efficace pour réduire le harcèlement. Cette politique a été mise en œuvre dans les sections de commentaires de nombreux sites Web, dont celui de la Société Radio-Canada. Le fait d'exiger des utilisateurs qu'ils interagissent en utilisant leur véritable identité limite leur capacité à se cacher derrière des pseudonymes et il a été démontré que cette mesure régule le comportement en matière de cyberharcèlement.

Le principal argument contre l'interdiction de l'anonymat est que les membres de certains groupes marginalisés (p. ex. les femmes, les LGBTQ2+, les Autochtones)—et en particulier les personnes qui vivent dans des pays où la liberté d'expression n'est pas un droit protégé—s'appuient souvent sur l'anonymat pour se protéger contre les persécutions. Un rapport de 2018, financé par le [Centre de recherches pour le développement international](#) du Canada, a souligné l'importance de l'anonymat pour aider « à renforcer la capacité des femmes à exprimer leurs opinions et leurs croyances et à briser les tabous »<sup>49</sup>.

Un autre aspect de l'anonymat se rapporte aux signalements anonymes. Les victimes de harcèlement en ligne sont souvent plus susceptibles de se manifester lorsqu'elles bénéficient de l'anonymat. Toutefois, le signalement anonyme présente aussi des inconvénients. Il peut être utilisé par des acteurs nuisibles pour étouffer l'expression légitime d'une opinion au moyen de campagnes ciblées, en signalant des contenus légitimes comme étant du harcèlement et en tirant parti des longs processus de modération du contenu par les entreprises de technologie. Toute politique visant à supprimer l'anonymat comme outil pour les auteurs de harcèlement en ligne doit trouver un juste équilibre entre ce risque et la nécessité de protéger les personnes à risque contre les persécutions pour avoir exprimé leurs opinions.

- **Combattre l'héritage de la culture patriarcale dans les entreprises de technologie.** Il est difficile d'ignorer la « culture machiste » des jeunes pousses et des entreprises de médias sociaux en général; d'ailleurs, Facebook (ou son prédécesseur, « Facemash ») était un outil développé pour noter l'apparence des femmes à l'Université Harvard. Cet héritage, qui n'est pas propre à Facebook, s'est traduit par un déséquilibre important entre les sexes dans les secteurs des TIC (technologies de l'information et de la communication) et des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques). Au Canada, par exemple, seulement 26,9 % des employés occupant un poste à

---

<sup>48</sup> Hern, A. 2018. [Facebook, Apple, YouTube and Spotify ban Infowars' Alex Jones](#). *The Guardian*.

<sup>49</sup> Avriti, N. *et al.* 2018. [Mapping Research in Gender and Digital Technology: Executive Summary](#). Association pour le progrès des communications.



forte composante STIM sont des femmes et seulement 5 % des entreprises canadiennes spécialisées dans la technologie sont uniquement dirigées par une présidente-directrice générale<sup>50</sup>. Les pratiques d'embauche diversifiées et inclusives devraient être appliquées à l'échelle de l'entreprise et dans tous les secteurs.<sup>51</sup>

## Au Canada, seulement 26,9 % des employés occupant un poste à forte composante STIM sont des femmes et seulement 5 % des entreprises canadiennes spécialisées dans la technologie sont uniquement dirigées par une présidente-directrice générale.<sup>52</sup>

En outre, une plus grande transparence et une sensibilisation accrue aux facteurs de stress auxquels sont confrontées les femmes qui travaillent pour des entreprises de médias sociaux—en particulier les modératrices, qui souffrent souvent de maladies mentales causées par les documents désagréables qu'elles doivent examiner—contribueront à améliorer les résultats tant pour celles qui subissent le harcèlement que pour les personnes chargées de modérer le contenu.

- **Explorer les possibilités et les défis liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).** Les efforts visant à utiliser l'intelligence artificielle pour lutter contre les contenus préjudiciables en ligne mettent toujours l'accent sur la lutte contre l'extrémisme violent, l'ingérence démocratique et les contenus sexuellement explicites. Bien que Facebook ait, ces dernières années, réussi à repérer et à supprimer ces contenus de façon proactive, l'entreprise a éprouvé des difficultés à mettre au point des méthodes d'identification des contenus qui atteignent le seuil de l'intimidation ou du harcèlement—détectant seulement 14,6 % de ce contenu au moyen de l'IA et le reste grâce aux signalements des utilisateurs. Cela s'explique par le fait que le langage du cyberharcèlement est contextuellement et culturellement spécifique et que le message est souvent diffusé en langage codé, par des images, des GIF et des mèmes. Pour cette raison, il est peu probable que l'IA remplace complètement les modérateurs humains. L'IA ne constitue pas une solution miracle au cyberharcèlement.

Au-delà de l'utilisation de l'IA comme outil de modération en ligne, le recours à la technologie pour renforcer et amplifier la diversité des voix des femmes en politique devrait être exploré. Un exemple de cette technologie est actuellement mis à l'essai par [ParityYEG](#), une organisation basée à Edmonton vouée à l'autonomisation des femmes dans l'exercice des fonctions politiques.

---

<sup>50</sup> #MovetheDial. 2017. [Where's the Dial Now: Benchmark Report](#).

<sup>51</sup> Hempel, J. 2018. [How Social Media Became a Pink Collar Job](#). Wired.

<sup>52</sup> *Ibid.*

L'organisation a récemment lancé un robot Twitter, [ParityBot](#), conçu pour répondre immédiatement aux tweets harcelants, désobligeants et misogynes destinés aux femmes qui se présentent aux élections. Le robot a été mis à l'essai lors des élections provinciales de 2019 en Alberta, et l'équipe de bénévoles se prépare à une plus grande initiative pour les élections fédérales de 2019. Certes, ParityBot constitue un exemple intéressant d'intelligence artificielle utilisée comme force positive, mais des initiatives similaires devraient être mises en œuvre avec prudence pour s'assurer que l'expression légitime d'une opinion ne soit pas noyée dans des contre-messages nuisibles et automatiques.

## Améliorer les normes et la réglementation des médias

- **Élaborer des mesures réglementaires pour les médias sociaux.** Les sources de médias traditionnels sont régies par des politiques strictes en matière de conduite, de contenu et de transparence. Par exemple, le [Conseil canadien des normes de la radiotélévision](#)<sup>53</sup>, un organisme national d'autoréglementation volontaire créé par les radiodiffuseurs privés du Canada pour traiter les plaintes des téléspectateurs ou des auditeurs, a élaboré des politiques sur tout, allant des représentations de la violence au contenu sexuel en passant par les représentations négatives ou discriminatoires des groupes sociaux<sup>54</sup>. Toutefois, les plateformes technologiques ne sont pas tenues de respecter les mêmes normes au Canada. Cela s'explique en partie par le fait que ces plateformes ne s'intègrent pas parfaitement dans les catégories des télécommunications, de la radiodiffusion ou de l'édition. Les gouvernements et les parties prenantes concernées devraient envisager d'élaborer un cadre réglementaire—qu'il soit juridiquement contraignant ou volontaire—tout en établissant des règles pour des contenus appropriés, la transparence, des cadres de reddition de comptes et des pratiques de modération pour les plateformes de médias sociaux.

---

<sup>53</sup> Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) exige que les radiodiffuseurs respectent le Code sur la représentation équitable, qui vise à garantir que le traitement des médias n'est ni discriminatoire ni partial. Il incombe aux radiodiffuseurs de s'assurer que leurs directeurs de l'information et leurs journalistes respectent le Code. Le Code a été élaboré par l'Association canadienne des radiodiffuseurs, approuvé par le CRTC, et tous les radiodiffuseurs doivent s'y conformer par condition de licence. Les radiodiffuseurs et le Conseil canadien des normes de la radiotélévision veillent à son application.

<sup>54</sup> McKelvey, F., Tenove, C. et Tworek, H., 2018. [Poisoning Democracy: How Canada Can Address Harmful Speech Online](#). Forum des politiques publiques.

## MESURES À LONG TERME : CHANGEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Au cours des 15 dernières années, les plateformes en ligne sont devenues la nouvelle place publique—pour le meilleur et pour le pire. Ces plateformes offrent à leurs utilisateurs des connexions immédiates; pourquoi écrire une lettre à votre représentant local, alors que vous pouvez lui envoyer un courriel, un tweet ou un message Facebook? Étant donné que ce phénomène est encore relativement nouveau, la société n'a pas encore élaboré tous les principes d'un comportement acceptable, voire légal, sur Internet.

Les caractéristiques des plateformes en ligne—à savoir l'anonymat et la facilité de communication—ont permis une diffusion, de façon nouvelle et inhabituelle, de messages de haine et de harcèlement. Néanmoins, les moteurs de ce comportement—notamment la misogynie structurelle et culturelle—ont toujours existé. Ainsi, toute solution à long terme au cyberharcèlement nécessitera une transformation culturelle et sociétale considérable.

Les mesures qui suivent ont été déterminées afin de favoriser un changement durable dans la culture politique et d'apporter des changements aux discours culturels sur les acteurs qui appartiennent à la vie publique.

- **Élaboration d'un lexique standard.** La terminologie relative au harcèlement des femmes en ligne a fait et continue de faire l'objet d'un débat. Ces comportements en ligne sont régulièrement décrits comme de la cyberintimidation, de la cyberviolence ou du cyberharcèlement. Toutefois, il n'y a pas de description claire de la signification de chaque terme ni de la façon dont ils se différencient. Le présent rapport utilise le terme générique de « cyberharcèlement » pour décrire les comportements en ligne visant à intimider, dominer ou exclure<sup>55</sup>. De nombreuses organisations préconisent

---

<sup>55</sup> Conseil de l'Europe, Comité de la Convention sur la cybercriminalité. 2018. [Mapping study on cyberviolence](#). Cette étude, menée par le Conseil de l'Europe, a mis en évidence les comportements suivants comme répondant au seuil du cyberharcèlement :

1. Courriels indésirables ou autres messages sexuellement explicites.
2. Avances offensantes dans les médias sociaux et sur d'autres plateformes.
3. Menace de violence physique ou sexuelle.
4. Discours haineux – langage qui humilie, insulte, menace ou cible un individu en fonction de son identité (genre) ou d'autres caractéristiques (comme l'orientation sexuelle ou une incapacité).
5. Tout autre comportement en ligne visant à blesser (p. ex. la cyberintimidation, la divulgation de renseignements personnels, la pornographie vengeresse).

l'utilisation du terme « violence fondée sur le genre » ou « violence fondée sur le genre facilitée par la technologie » lorsqu'il s'agit de comportements en ligne préjudiciables aux femmes<sup>56</sup>.

De plus, les interprétations contradictoires de la liberté d'expression et des discours haineux (tant au niveau national qu'international) compliquent l'élaboration d'un lexique standard. Par exemple, l'interprétation de la liberté d'expression aux États-Unis est beaucoup plus large que celle du Canada et de nombreuses autres démocraties libérales. Cela pose un problème pour les mécanismes coercitifs internationaux et la collaboration.

Il est important d'élaborer un lexique standard des comportements négatifs en ligne, afin de permettre aux parties prenantes concernées d'avoir des conversations cohérentes et de faciliter la collecte et la comparaison des données. Plus important encore, la définition claire des comportements illégaux permet une coopération internationale ainsi que l'élaboration et l'application de lois et de règlements. Ce résultat ne sera atteint que grâce à une coopération à long terme entre divers intervenants, notamment les gouvernements, les organisations de défense des droits, les chercheurs et les plateformes en ligne.

- **Meilleure collecte de données.** Dans son rapport intitulé « Élisez-la », le FEWO a recommandé au gouvernement du Canada d'augmenter le financement de Statistique Canada, afin qu'il puisse élargir la collecte de données d'enquête sur la participation et l'engagement des divers groupes de femmes dans les activités politiques<sup>57</sup>. Cette collecte irait au-delà du leadership politique des femmes. La collecte de données comprendrait également leur engagement dans d'autres aspects de la vie politique, par exemple le bénévolat et les dons à un parti politique. En outre, la collecte devrait être élargie pour inclure les cas de harcèlement des femmes en politique, afin d'évaluer la prévalence et les caractéristiques du phénomène et de ses impacts et, ensuite, façonner les politiques et les lois.
- Des initiatives en matière d'éducation plus larges sur l'égalité des genres et la citoyenneté numérique. D'autres recommandations contenues dans le rapport du FEWO visaient à améliorer les initiatives en matière d'éducation sur l'égalité des genres. L'une des recommandations était que le gouvernement fédéral mette en œuvre une initiative en matière d'éducation, afin de

---

<sup>56</sup> Hinson, L., *et al.* 2018. [Technology-facilitated gender-based violence: What is it, and how do we measure it?](#) Centre international de recherches sur les femmes (International Center for Research on Women, ICRW). Le Centre décrit la violence liée au genre facilitée par la technologie comme suit : « toute action d'une ou de plusieurs personnes portant préjudice à d'autres en raison de leur identité sexuelle ou de genre ou toute une action visant à appliquer des normes sexistes nuisibles. Cette action est menée en utilisant Internet ou la technologie mobile et comprend le harcèlement criminel, l'intimidation, le harcèlement sexuel, la diffamation, les discours haineux et l'exploitation. » [Traduit par nos soins]

<sup>57</sup> Comité permanent de la condition féminine. 2019. [Élisez-là : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne](#)

modifier la perception que le public a des femmes en politique<sup>58</sup>. Cette recommandation s'appuie sur des preuves accablantes selon lesquelles le comportement des politiciennes est perçu et accueilli de manière très différente de celui de leurs homologues masculins. Le rapport suggérait en outre que le gouvernement « à la prochaine réunion des ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation [...] encourage l'ensemble des provinces et territoires d'ajouter à leurs programmes d'enseignement les questions traitant de l'égalité des sexes, des stéréotypes sexistes et de l'engagement des femmes en politique<sup>59</sup>. » L'élimination des stéréotypes de longue date sur les femmes—au moyen de campagnes, de programmes scolaires, et de l'[ACS+](#)<sup>60</sup>—contribuera à changer la culture souvent toxique dans laquelle les femmes engagées en politique évoluent.

L'amélioration de la littératie numérique et la formation à la citoyenneté constituent une autre initiative en matière d'éducation susceptible de régler le problème du cyberharcèlement des femmes en politique. Le gouvernement du Canada, avec l'appui des organisations actives dans ce domaine, devrait coordonner les initiatives de sorte que les Canadiens et Canadiennes sachent comment agir de façon sûre et responsable dans des environnements en ligne.

---

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> L'ACS+ est un processus analytique utilisé pour évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes non binaires. Le gouvernement du Canada a récemment renouvelé son engagement à l'égard de l'ACS+ et s'emploie à renforcer sa mise en œuvre dans tous les ministères fédéraux.

# CONCLUSION

Il n'existe pas de solution miracle au cyberharcèlement des femmes en politique et aucune institution ou organisation ne peut résoudre unilatéralement la question. Une approche concertée pour créer un environnement dans lequel les femmes sont non seulement en sécurité, mais aussi habilitées à exprimer leurs opinions politiques, nécessitera un cadre multidimensionnel de mesures à court, moyen et long terme pouvant faire l'objet d'actions de la part d'intervenants tant au sein du gouvernement qu'à l'extérieur de celui-ci.

---

## Mesures à court terme

Les considérations à court terme devraient comprendre les points suivants :

- Obliger les partis politiques de jouer un rôle de premier plan en formant tous les membres de l'équipe de campagne aux codes de conduite et aux politiques contre le harcèlement ;
- Le soutien financier par les gouvernements et fournir des ressources aux organisations dont l'objectif est d'accroître la participation des femmes à la vie politique, notamment celles qui proposent une formation en résilience numérique.

---

## Mesures à moyen terme

Les considérations à moyen terme doivent comprendre la mise en œuvre de lois et de normes plus strictes pour lutter contre le cyberharcèlement des femmes et décourager ceux qui le pratiquent. Il s'agit notamment :

- D'améliorer l'application de la loi grâce à une législation uniforme en matière de cybercriminalité, à la formation et à l'allocation des ressources, ainsi qu'aux possibilités de tirer parti de l'expertise institutionnelle et de la développer;
  - D'aider et d'encourager les entreprises de technologie à apporter des changements à leurs plateformes et à adopter des normes qui préviennent le cyberharcèlement en ligne.
-

---

## Mesures à long terme

Internet est un phénomène relativement nouveau. Cependant, la misogynie et le harcèlement violent ne le sont pas. Bien que la société tente de s'adapter aux changements apportés par Internet—particulièrement sa capacité à faciliter et à amplifier les comportements nuisibles –, les changements réels et durables ne seront visibles que si des transformations sociales et culturelles se produisent à long terme. Un changement à long terme exige :

- De convenir de ce qui constitue le harcèlement et la violence en ligne pour les combattre par l'application de la loi;
  - D'améliorer la collecte de données pour mieux comprendre la nature et l'ampleur du problème;
  - De mettre l'accent sur la sensibilisation à l'égalité des genres pour modifier les comportements à l'égard des femmes présentes sur la scène politique.
- 

Lors d'une allocution prononcée le 12 mars 2019 devant la 63<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a déclaré :

**« Lorsque nous excluons les femmes [...], tout le monde en paye le prix. Lorsque nous les incluons, tout le monde gagne<sup>61</sup>. »**

Le fait d'entendre des opinions diverses est bon pour le discours politique. La diversité sur la scène politique canadienne donne lieu à des idées, à des solutions de politique et à des façons de faire nouvelles et innovantes. Encourager les femmes à participer à la vie politique est bon pour la démocratie. Les femmes qui choisissent de se porter candidates à des fonctions politiques siègent de part et d'autre de l'échiquier politique, défendant souvent des questions divergentes et conflictuelles. Le cyberharcèlement des femmes engagées en politique n'est donc pas une question de partisanerie, ni même de genre. C'est un problème qui concerne tout le monde et il revient à chacun et à chacune de le résoudre.

---

<sup>61</sup> Guterres, A. 2019. [Remarks at the opening of the 63rd session of the Commission on the Status of Women](#). Nations Unies

# ANNEXE

## Solutions au cyberharcèlement visant les femmes dans la vie politique

Mardi 19 février 2019 | de 8 h à 12 h

Fairmont Château Laurier (1, rue Rideau, Ottawa) | Salle Renaissance (niveau mezzanine)

### ORDRE DU JOUR

8 h	<b>Inscription et déjeuner</b> Un déjeuner chaud sera offert
8 h 30	<b>Bienvenue et présentations</b> <b>Julie Cafley</b> , vice-présidente directrice, Programmes et partenariats, Forum des Politiques publiques  Johanne Senécal, vice-présidente principale, chargée de relations avec le gouvernement et des affaires réglementaires de Telus
8 h 40	<b>Orateurs principaux</b> Michele Austin, chef pour Gouvernement, politiques publiques et philanthropie chez Twitter Canada  <b>Nancy Peckford</b> , maire de North Grenville et directrice générale d'À voix égales
9 h	<b>PANEL—Comment résoudre le cyberharcèlement dont sont victimes les femmes dans la vie publique?</b>  <b>Panélistes :</b> <b>Seyi Akiwowo</b> , fondatrice et directrice générale, Glitch <b>Kathy Macdonald</b> , conférencière, instructrice et spécialiste en matière de cybersensibilisation, et ancienne policière Sandra Pepera, directrice de Genre, des femmes et de la démocratie, National Democratic Institute Chris Tenove, boursier de recherches postdoctorales en sciences politiques, Université de la Colombie-Britannique  <b>Modératrice :</b> <b>Vassy Kapelos</b> , journaliste de radiotélévision, animatrice de Power & Politics, CBC
10 h 15	<b>Pause santé</b>
10 h 30	<b>Table ronde</b> <b>Modératrice :</b> <b>Vassy Kapelos</b> , journaliste de radiotélévision, animatrice de Power & Politics, CBC



11 h 45

## Conclusion

Danielle Takacs, gestionnaire, chargée de relations avec le gouvernement fédéral, Groupe Banque TD

### Merci à nos partenaires :



Government  
of Canada

Canada Centre for  
Community Engagement and  
Prevention of Violence

Gouvernement  
du Canada

Centre canadien d'engagement  
communautaire et de prévention  
de la violence



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada





**FORUM DES  
POLITIQUES  
PUBLIQUES**